

**Dossier traité par:**

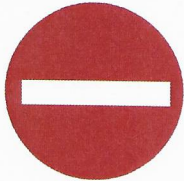

Jean BONERT – service technique  
Tél.: 79 00 37 – 340  
E-mail: jean.bonert@consdorf.lu

## Avis au public

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Consdorf a émis, dans sa séance du 24 mars 2026, le règlement temporaire de circulation suivant :

### ARTICLE I

Dans l'annexe 1 "Dispositions particulières", la rubrique concernant la rue de Berdorf à Consdorf (Konsdorf) est complétée par les dispositions suivantes :

Article	Libellé	Situation	Signal
2/1/1	Accès interdit	- De la maison 19 jusqu'à la maison 2 (samedi 28 mars 2026 de 12h00 à 23h00)	
5/2/1	Stationnement interdit	- Sur toute la longueur, du côté impair (samedi 28 mars 2026 de 12h00 à 23h00)	

### ARTICLE II

Le présent règlement est en vigueur samedi 28 mars 2026 de 12h00 à 23h00.

### ARTICLE III

Les infractions aux dispositions de la présente modification sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Consdorf, le 24 mars 2026

le bourgmestre,

le secrétaire communal,